ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 29/04/2026

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Madame LY, Greffière

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2600307** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé suspension - Demande 1°) de prononcer la suspension de la décision N°192-26/DIR/CHPF du 7 avril 2026 par laquelle la directrice du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) l'a suspendu provisoirement de ses fonctions de directeur des affaires financières au sein de l'établissement ; 2°) d'enjoindre au CHPF de le réintégrer dans ses fonctions.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	Maître GUESSAN Sophie
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE	La directrice

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 21/04/2026

Le président du tribunal